

## **Travaux de désamiantage de la couverture du local de remisage pour le matériel de l'association EFOR : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention**

### **Le rapporteur,**

☛ informe du projet de travaux de désamiantage de la couverture du garage de la maison communale abritant les logements d'urgence (devant servir local de remisage pour le matériel de l'association EFOR).

Ces travaux consistent en la réalisation du diagnostic amiante avant travaux, du désamiantage complet, de la dépose de plaques de couverture fibro amiantées, du traitement des déchets en centre d'enfouissement de classe 2 et en la mise en place de tôles acier galvanisées en remplacement de la couverture initiale. Le montant estimé de ces travaux est de 9 202,95 € HT.

☛ informe que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention d'État auprès du Ministre de l'intérieur à hauteur de 3 000,00 € des dépenses hors taxes, soit 32,60%.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

|  |                      |
|--|----------------------|
| - Subvention au titre du Ministre de l'intérieur | : 3 000,00 € HT      |
| - Part communale :                               | 6 202,95 € HT        |
| <b>Soit :</b>                                    | <b>9 202,95 € HT</b> |

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte "Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments - Développement économique et prospective " du 7 mars 2017,*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE:**

le projet de travaux ;

### **ADOpte:**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

### **SOLLICITE:**

la subvention, correspondant à 3 000,00 € du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès du Ministre de l'intérieur ;

### **AUTORISE:**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.